



Commune de Ponthaux

RAPPORT DE GESTION



2022

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL	1
ADMINISTRATION.....	3
Conseil communal	3
Délégations officielles.....	4
Assemblée communale.....	5
Commissions diverses.....	6
Commission financière	6
Commission d'aménagement	6
Commission des naturalisations.....	6
Commission du développement durable (Commission verte)	7
Personnel communal.....	8
Administration.....	8
Conciergerie, déchetterie.....	8
Service technique	8
Voirie, déneigement.....	8
Renseignements sur la population	9
Contrôle des habitants	9
FINANCES	11
Mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé «MCH2»	11
Comptes de résultats.....	13
Comptes des investissements.....	14
PETITE ENFANCE	16
Accueil pré-scolaire / Ecole maternelle	16
Accueil familial de jour	16
Crèches	16
ECOLE OBLIGATOIRE	17
Faits marquants de l'année 2022	17
Organisation du cercle scolaire : école primaire	18
La scolarité des enfants de Ponthaux	18
Système de bus scolaire	18

Accueil Extra-Scolaire AES	18
Comité intercommunal scolaire (CIS).....	19
Conseil des parents	19
Organisation du Cycle d’Orientation	19
ORDRE PUBLIC	20
Police du feu – CSP Sarine-Nord	20
Activités 2022 du CSP de Sarine-Nord.....	20
ORCOC	23
CULTURE ET MANIFESTATIONS VILLAGEOISES	25
Bibliothèque Régionale d’Avry (BRA)	25
Ponthaux’view	25
Fête nationale	26
Fête du vin cuit	26
Une tulipe pour la vie	26
Vide-greniers et bourse aux habits.....	27
SPORTS ET LOISIRS	28
Sociétés locales.....	28
Sentiers pédestres.....	28
Parcours VTT du Grand Fribourg	29
AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET ÂÎNES	30
Affaires sociales	30
Santé	30
Activités pour les Âînés.....	30
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS.....	31
EAU POTABLE ET EAUX USEES	32
Eau potable	32
Liste des travaux effectués :	33
Eaux usées	34

MOBILITE..... 35
 Offre transports publics35

CIMETIERE 36

ROUTES 37

DECHETS MENAGERS ET VOIRIE..... 38
 Déchets38

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Mesdames, Messieurs,

Vous avez sous vos yeux le premier rapport de gestion de la commune de Ponthaux. Ce document doit être présenté à l'Assemblée communale en même temps que les comptes, selon l'article 19 de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo). Le Conseil communal souhaite profiter de ce nouveau canal de communication pour compléter les informations à la population ponthaisane par le biais du bulletin d'information, des tous-ménages, du site internet, de l'application iSarine et du pilier public. Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition dans un format digital. Sur demande, l'administration communale imprimera le document pour l'envoyer aux personnes ne disposant pas d'accès à internet. S'agissant du premier rapport de gestion, nous sommes très intéressés par votre retour et vos propositions d'amélioration pour les prochaines éditions.

L'année 2022 a notamment été marquée par le renouvellement intégral du personnel administratif communal au 1er août 2022. Après une courte phase d'organisation et de reprise de dossiers, la nouvelle équipe fonctionne déjà à la satisfaction du Conseil communal.

Le Conseil communal n'a cessé de s'occuper des activités opérationnelles lui incombant en se réunissant à 27 reprises et en organisant deux Assemblées communales (22 juin et 14 décembre 2022). Il est important que la commune continue d'améliorer ses prestations et ses infrastructures pour faire face aux défis de demain.

L'année 2022 marque surtout le début du processus de fusion avec notre voisin Grolley. Les travaux au sein du comité de pilotage et des groupes de travail sont en phase avec le planning et se déroulent dans un esprit d'ouverture, de transparence et de confiance mutuelle. Nous ne pouvons être que convaincus du résultat positif qui sortira des urnes dans moins d'une année.

Voici d'autres faits marquants de l'année 2022 :

- ♦ Mise en place et approbation d'un nouveau règlement du personnel communal moderne et adapté aux nouvelles directives fédérales
- ♦ Résiliation de la convention du cercle scolaire par le Conseil communal de Prez
- ♦ Approbation de la modification des statuts de l'Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises (ARCOS)
- ♦ Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS)

Sur le plan financier, les comptes 2022 présentent à nouveau un résultat positif, ce qui est réjouissant et permet d'aborder sereinement les années à venir. La prudence de la budgétisation et l'application des mêmes principes d'année en année s'avèrent judicieuses. Le détail des comptes se trouve dans le chapitre correspondant.

Le Conseil communal essaie de répondre positivement aux nombreuses sollicitations. Il s'investit également intensément pour faire avancer et aboutir les nombreux projets en cours. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de nos villages. C'est pourquoi le Conseil communal tient à adresser ses remerciements au personnel communal, aux participants aux assemblées et aux membres des différentes commissions pour l'important travail accompli durant cette année. N'oublions pas les acteurs de la vie villageoise qui animent notre commune : les sociétés locales, le restaurateur, les commerces et entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter, Qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie également toutes les Citoyennes et tous les Citoyens de Ponthaux pour leur confiance et pour leur participation à la vie locale, à son essor, à sa visibilité ainsi qu'à sa notoriété.

Au nom du Conseil communal

Pierre Bourgnon
Syndic



ADMINISTRATION

CONSEIL COMMUNAL

Syndic : M. Pierre Bourgnon

Vice-syndic : M. Antoine Julmy

Répartition des dicastères

Pierre Bourgnon, Syndic

Finances
Administration générale
Personnel
Ordre public
Fusion de communes
Mobilité
Relations publiques/médias/intercommunales

Antoine Julmy, Vice-syndic

Routes
Aménagement du territoire
Agriculture
Forêts
Cimetière

Stéphanie Mettraux, Conseillère communale

Constructions
Assurances
Culte, culture et loisirs
Bâtiments communaux

Michel Noguét, Conseiller communal

Enseignement et formation
Petite enfance
Sociétés locales
Affaires sociales
Santé publique

Jan Salzmann, Conseiller communal

Eau potable
Eaux usées
Déchets
Service et police du feu
Protection civile

DELEGATIONS OFFICIELLES

M. Pierre Bourgnon

- ◆ Membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie de notre commune
- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Membre de l'Assemblée de délégués de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
- ◆ Membre du Comité de pilotage de la fusion Ponthaux-Grolley
- ◆ Membre du Groupe de travail pour la mobilité de Sarine-Ouest
- ◆ Membre de la Conférence des syndiques et syndicats de Sarine-Ouest
- ◆ Membre de la Conférence des syndiques et syndicats du district de la Sarine
- ◆ Représentant à la Commission d'aménagement régional et de mobilité élargie (CARM+)

M. Antoine Julmy

- ◆ Membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie de notre commune
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de Forêts-Sarine

Mme Stéphanie Mettraux

- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune

M. Michel Noguet

- ◆ Membre du Comité intercommunal scolaire du cercle scolaire de Ponthaux-Prez
- ◆ Membre du Conseil des parents au sein du cercle scolaire Ponthaux-Prez
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine (RSS)
- ◆ Président de la Commission financière d'ARCOS
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués d'ARCOS
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- ◆ Membre du Comité de gestion de la Bibliothèque régionale d'Avry
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de la Bibliothèque régionale d'Avry
- ◆ Représentant de l'Entente intercommunale des stands de tir Prez et environs

M. Jan Salzmann

- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Président de la Commission intercommunale du Corps des sapeurs-pompiers de Sarine-Nord et de l'ORCOC
- ◆ Membre du Conseil de fondation de la « Fondation Mora de Lentignié »
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Organisation intercommunale du groupement de protection de la population de Sarine-Ouest (ORCOC)
- ◆ Délégué à l'Entente intercommunale « SACCO »
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de la SAIDF

ASSEMBLEE COMMUNALE

L'Assemblée communale est composée des citoyens actifs qui ont leur domicile politique à Ponthaux. L'assemblée a notamment les attributions principales suivantes :

- ♦ Elle adopte les règlements de portée générale.
- ♦ Elle exerce les compétences qui lui sont déléguées en vertu de la loi sur les finances communales.
- ♦ Elle adopte les statuts d'une association de communes.
- ♦ Elle surveille l'administration de la commune.

L'Assemblée communale a été convoquée à 2 reprises, à savoir le 22 juin 2022 ainsi que le 14 décembre 2022.

L'Assemblée du **22 juin 2022** a réuni 23 citoyens et a :

- ♦ Approuvé les comptes 2021
- ♦ Accepté un crédit pour l'entretien et la rénovation de diverses routes communales
- ♦ Adopté la modification des statuts d'ARCOS
- ♦ Accepté la révision partielle du règlement du personnel communal

Le Conseil communal a donné des informations sur le projet de fusion Ponthaux-Grolley et un citoyen a présenté l'organisation Fribourg-Solidaire.

L'Assemblée du **14 décembre 2022** a réuni 32 citoyens et a :

- ♦ Approuvé le budget de résultats 2023, tel que publié dans le bulletin d'information.
- ♦ Adopté la modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) pour l'intégration de la défense-incendie et secours au sein du réseau.

Le Conseil communal a présenté la planification financière 2023-2027 et a donné des informations sur le projet de fusion Ponthaux-Grolley ainsi que sur la résiliation de la convention du cercle scolaire par le Conseil communal de Prez.

COMMISSIONS DIVERSES

Commission financière

La Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres est élu par l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique ni pouvoir décisionnel.

Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de la commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Elle fournit alors un préavis à l'Assemblée communale afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

En 2022, la Commission financière s'est réunie à 2 reprises.

Membres

Présidente	Brigitte Marguet
Secrétaire	Stéphanie Broye
Membre	Jacqueline Bovigny
Membre	Jean-Etienne Roulin
Membre	Ludovic Thierrin

Commission d'aménagement

En 2022, la Commission d'aménagement n'a pas siégé.

Membres

Président	Antoine Julmy
Membre	Beat Beyeler
Membre	Pierre Bourgnon
Membre	Olivier Broillet
Membre	Maxime Page

Commission des naturalisations

La Commune de Ponthaux dispose d'une Commission des naturalisations dont la tâche principale est d'entendre les requérants au droit de cité ponthaisan sur leurs motivations à obtenir la nationalité, leur parcours de vie, leurs habitudes et leur connaissance du tissu social et culturel de la commune et du canton.

Sur la base de ces auditions, la Commission rend un préavis à l'attention du Conseil communal quant au degré d'intégration.

En 2022, la Commission des naturalisations n'a pas eu à siéger.

Membres

Président	Christian Guisolan
Secrétaire	Jan Salzmann
Membre	Pierre Bourgnon
Membre	Nicole Guisolan
Membre	Sandra Cuennet
Membre	Aurélie Julmy
Membre	Stéphanie Mettraux

Commission du développement durable (Commission verte)

La Commission verte a été mise en place par le Conseil communal afin de réaliser un certain nombre d'actions en relations avec le Portefeuille d'actions durables mis en place par l'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF). Il s'agit de s'investir dans des projets ou actions permettant à notre niveau d'améliorer notre situation environnementale, économique et de solidarité sociale.

Il s'agit d'un organe consultatif qui émet des préavis à l'intention du Conseil communal.

En 2022, la Commission du développement durable s'est réunie à 7 reprises.

Membres

Membre	Viviane Beyeler
Membre	Fiona Dorthe
Membre	Nicole Guisolan
Membre	Frédéric Schmutz
Membre	Christian Widmer

Ses actions concrètes pour l'année 2022 ont été :

- ♦ Organisation d'un vide-greniers à la salle communale de Ponthaux
- ♦ Mise en place d'une boîte à livres sous le préau de l'école
- ♦ Installation de poubelles à 2 arrêts de bus de Nierlet-les-Bois

PERSONNEL COMMUNAL

La commune emploie les collaboratrices suivantes :

Administration

Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale (dès le 1er août 2022), 60%

Pauline Grossrieder, administratrice des finances (dès le 1er août 2022), 60%

Conciergerie, déchetterie

Christelle Zbinden, 45%

Service technique

Gestion par un mandataire privé externe.

Voirie, déneigement

Gestion par 2 mandataires privés externes.



RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION

Au cours de l'année 2022, la population de Ponthaux est passée de 761 (31.12.2021) à 801 (31.12.2022) habitants.

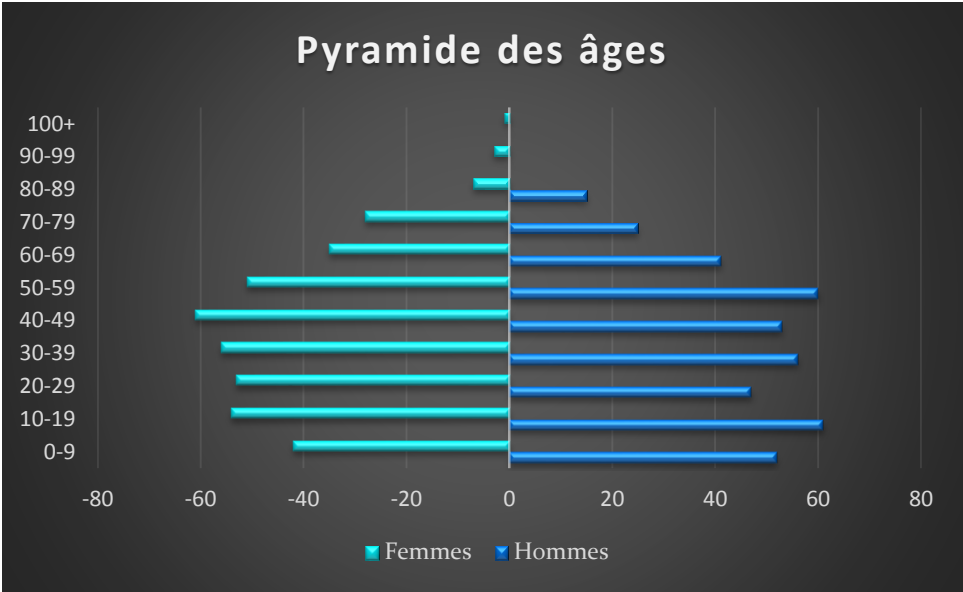
Au 31 décembre 2022, la commune comptait ainsi une population totale de 801 habitants dont 722 suisses et 79 étrangers au bénéfice de permis B et C. La communauté portugaise est la plus représentée avec 29 personnes, suivie par des ressortissants provenant de France (24), d'Italie (9), d'Allemagne (4), du Kosovo (4), de République Dominicaine (2), de Pologne (2), d'Angleterre (1), de Turquie (1), de Hongrie (1), de Croatie (1) et du Maroc (1).

Sachez encore qu'il y a 410 hommes et 391 femmes.

Contrôle des habitants

Habitants au 31.12.2022	801
Arrivées	64
Départs	31
Naissances	10
Décès	3
Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale	538
Electeurs inscrits en matière communale	568

Tranches d'âges	Femmes	Hommes
0 à 9 ans	42	52
10 à 19 ans	54	61
20 à 29 ans	53	47
30 à 39 ans	56	56
40 à 49 ans	61	53
50 à 59 ans	51	60
60 à 69 ans	35	41
70 à 79 ans	28	25
80 à 89 ans	7	15
90 à 99 ans	3	0
100 ans et plus	1	0



MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MODELE COMPTABLE HARMONISE «MCH2»

Les règles régissant les finances communales étaient jusqu'au 31 décembre 2020 contenues dans la Loi sur les communes (LCo) et dans son Règlement d'exécution (RELC).

Dès le 1er janvier 2021, ces règles sont dictées par la nouvelle Loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ainsi que l'Ordonnance du 14 octobre 2019 y relative (OFCo) qui mettent en œuvre la réforme du « modèle comptable harmonisé 2 », appelé communément MCH2.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a donné la possibilité aux communes de reporter d'une année la mise en application du nouveau modèle MCH2. Le Conseil communal avait décidé d'user de cette possibilité et de mettre en œuvre MCH2 au 1er janvier 2022.

MCH2 remplace le modèle MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982. Ce nouveau modèle comptable a été développé par le Groupe d'étude pour les finances cantonales. Il a été adopté en janvier 2008 déjà par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances. Il comprend 21 recommandations avec pour buts :

- ♦ La définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- ♦ L'harmonisation des comptabilités publiques : Confédération, Cantons, Communes.
- ♦ La présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

La mise en œuvre des nouvelles règles MCH2 apporte notamment des modifications sur les points suivants :

- ♦ Equilibre du budget et des comptes :
Abandon des dispositions qui ordonnaient d'augmenter le taux d'imposition si le déficit du compte de résultats était supérieur à 5 % des revenus nets.
Ces dispositions sont remplacées par une règle qui admet un déficit si celui-ci est couvert par les fonds propres.
- ♦ Terminologie différente des libellés des chapitres et des comptes.
- ♦ Suppression des amortissements extraordinaires :
L'ensemble des investissements du patrimoine administratif inscrits à l'actif du bilan sont amortis selon la durée de vie des objets.
- ♦ Présentation de nouveaux documents financiers.

Les principaux éléments de cette importante réforme comptable sont les suivants :

a) Loi sur les finances communales - LFCo

Cette nouvelle loi cantonale, entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions liées aux finances communales qui étaient contenues auparavant dans la Loi sur les communes (LCo).

b) Ordonnance sur les finances communales - OFCo

Cette ordonnance, établie par le Conseil d'Etat, est également entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Elle fixe les modalités d'application de la LFCo et remplace les dispositions y relatives qui figuraient jusqu'alors dans le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELCo).

c) Règlement communal des finances - RFin

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée communale du 29 juin 2021. Il comprend notamment la limite d'activation des investissements, le seuil au-delà duquel une imputation interne doit être opérée, les compétences financières accordées au Conseil communal s'agissant des dépenses nouvelles et liées, des crédits additionnels et supplémentaires en cas de dépassement des montants budgétés ou pour effectuer une opération immobilière.

d) Nouveau plan comptable

Un nouveau plan comptable a été entièrement créé pour répondre aux nouvelles normes. Il contient de nombreux nouveaux comptes, notamment ceux en lien avec les salaires et les cotisations aux assurances sociales qui représentent à eux seuls plusieurs dizaines de comptes.

D'autre part, certains comptes de l'ancien plan comptable ne se retrouvent plus dans les mêmes chapitres avec le nouveau plan comptable, ce qui ne permet plus de comparer les comptes MCH2 avec ceux établis selon l'ancien modèle comptable.

e) Réévaluation du patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes.

Les travaux de réévaluation ont consisté à reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et imputer sur chacun d'eux l'amortissement avec les règles MCH2.

Une partie des investissements de la commune avaient été entièrement amortis et figuraient pour 1 franc au bilan. Suite à la réévaluation, certains biens figurent à nouveau au bilan et le solde comptable sera amorti progressivement durant les prochaines années selon la durée de vie de l'objet en question.

Le montant total de cette réévaluation (augmentation de la valeur au bilan) représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Cette réserve sera utilisée pendant les dix prochaines années pour couvrir les amortissements des biens qui ont été réévalués. Le total des amortissements liés aux biens réévalués est de CHF 24'742.00 en 2022. Ce montant n'impacte toutefois pas le compte de résultats puisqu'il est prélevé dans la réserve de réévaluation.

COMPTES DE RESULTATS

Les comptes de résultats 2022 (anciennement : comptes de fonctionnement) sont les premiers qui sont bouclés selon les nouvelles règles MCH2. De nombreux comptes ont été, avec le nouveau plan comptable MCH2, déplacés dans d'autres chapitres ou même répartis dans plusieurs chapitres. Il n'est ainsi quasiment plus possible de comparer les comptes avec ceux des années précédentes. Dès lors, les comptes de résultats 2022 sont comparés avec les budgets 2022 et 2023.

Les comptes de résultats 2022 bouclent avec un bénéfice de CHF 292'266.31 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 107'883.44. La différence entre le budget et les comptes s'élève à CHF 400'149.75.

Compte tenu du déficit qui était projeté, il s'agit d'un excellent résultat qui s'explique notamment par l'encaissement d'impôts supplémentaires :

- ♦ Impôt sur les prestations en capital : + CHF 69'463.80
- ♦ Impôt à la source : + CHF 11'538.25
- ♦ Contribution immobilière : + CHF 9'124.40
- ♦ Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values : + CHF 35'879.75
- ♦ Impôt sur les mutations : + CHF 17'605.95
- ♦ Impôt sur les successions : + CHF 43'526.80

Les écarts par service se présentent comme suit :

	<u>Comptes</u> <u>2022</u>	<u>Budget</u> <u>2022</u>	<u>Ecart</u>
ADMINISTRATION GENERALE	310'939	285'827	-25'112
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	50'444	37'590	-12'854
FORMATION	984'723	1'012'346	27'623
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	46'024	54'010	7'985
SANTE	295'577	301'383	5'806
PREVOYANCE SOCIALE	392'350	444'950	52'600
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	117'511	155'675	38'164
PROTECTION DE L'ENVIRON. ET AMENAGEMENT DU TERR.	42'397	66'949	24'552
ECONIMIE PUBLIQUE	1'142	1'850	708
FINANCES ET IMPOTS	2'533'373	2'252'697	280'676
TOTAL			400'150

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Les comptes des investissements 2022 présentent un montant de dépenses de CHF 296'722.75.

Investissements terminés en 2022

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Achat et installation de la nouvelle pompe à la STAP	70'000	73'512
Entretien et rénovation de diverses routes	200'000	196'200

Concernant l'investissement lié à l'achat et installation de la nouvelle pompe à la STAP, le dépassement représente 5,3 % du crédit d'engagement voté. Selon l'art. 8 du Règlement communal des finances, le Conseil communal est compétent pour valider le crédit additionnel pour ces travaux qui est intervenu par l'acceptation des comptes des investissements.

Investissements en cours (crédits reportés sur 2023)

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé (>2021)	Crédit utilisé (en 2022)	Crédit reporté
Etude de réaménagement des routes, trottoirs, arrêts de bus, mesures PGEE et PIEP	95'000	43'726	27'009	27'265
Révision du PAL – 2ème phase	35'000	97'331	0	0
Mise en séparatif d'un collecteur à Nierlet	200'000	9'326	0	190'674
Adduction d'eau potable	65'000	56'924	0	8'076
Assainissement de la butte de tir et ciblérie	123'000	15'790	0	107'210

La 2ème et dernière phase de révision du PAL étant quasi terminée, un crédit complémentaire sera demandé vraisemblablement lors de l'assemblée du budget de décembre prochain et les explications relatives à ce dépassement seront données.

PETITE ENFANCE

ACCUEIL PRE-SCOLAIRE / ECOLE MATERNELLE

La Commune de Ponthaux dispose d'une convention avec l'école maternelle La Montgolfière de Grolley. L'âge d'admission pour la maternelle est fixé à 3 ans révolus au 31 juillet, c'est-à-dire l'année qui précède l'entrée à l'école obligatoire. La Montgolfière se trouve dans le bâtiment de l'école de Grolley.

Les horaires ont été modifiés cette année avec la possibilité de prendre en charge les enfants du lundi au jeudi de 8h15 à 11h30.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Commune de Ponthaux est membre de l'association Famiya qui propose aux parents une solution de garde au domicile d'une personne sélectionnée avec soin. Depuis 1987, Famiya coordonne et surveille la prise en charge d'enfants au domicile de ses accueillant-e-s. Cette mission lui est confiée par l'Etat de Fribourg.

Chaque accueillant-e s'occupe d'un nombre limité d'enfants, y compris les siens. L'accueil familial permet une garde facturée à l'heure, avec une souplesse horaire et un tarif adapté aux revenus des parents. L'enfant peut être pris en charge pour la journée, la demi-journée ou quelques heures. Ce mode de garde est destiné aux enfants de la naissance à la fin de l'école primaire.

CRECHES

La Commune de Ponthaux dispose d'une convention avec la crèche Le P'tit Bonheur à Neyruz.

Ouverte tous les jours ouvrables de 06h30 à 18h30, elle offre des places d'accueil aux enfants de la naissance à l'âge scolaire. La structure est organisée en 4 appartements, aménagés en fonction du développement et des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

En cas de manque de place d'accueil à la Crèche Le P'tit Bonheur, la Commune subventionne les autres structures selon le barème de chaque crèche, au maximum selon le tarif de la crèche Le P'tit Bonheur. Les parents effectueront préalablement une demande auprès de la Commune.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

De nouvelles conventions pour le cercle scolaire et pour l'accueil extrascolaire (AES) ont été signées entre la Commune de Ponthaux et celle de Prez en mars 2022¹. Ces conventions reprennent dans une très large mesure celles qui existaient précédemment, les modifications apportées étaient pour l'essentiel d'ordre rédactionnel, à l'exception notamment du délai de résiliation réduit à deux ans. La réduction de la durée de validité de la convention était une condition imposée (non négociable) par le Conseil communal de Prez, alors que le Conseil communal de Ponthaux aurait souhaité une durée plus longue.

Alors que le Conseil communal de Ponthaux avait exprimé, par écrit, à Prez son souhait de poursuivre la collaboration au sein du cercle scolaire existant, le Conseil communal de Prez a résilié, le 14 juillet 2022, unilatéralement et sans discussion préalable, les conventions relatives au cercle scolaire Prez-Ponthaux et à l'AES. Le Conseil communal de Prez a également refusé de rencontrer, par la suite, le Conseil communal de Ponthaux en motivant son refus par le fait que la décision était définitive et que toutes discussions devenaient ainsi sans objet.

La DFAC a alors entendu des représentants des deux conseils communaux, le 3 novembre 2022, et a invité le Conseil communal de Ponthaux de prendre contact, sans tarder, avec le Conseil communal de Grolley afin d'évaluer la possibilité de conclure des conventions pour un nouveau cercle scolaire Grolley-Ponthaux. A noter que l'article 60 alinéa 2 de la loi sur la scolarité obligatoire précise que « le Conseil d'Etat peut délimiter lui-même les cercles scolaires. »

Le Conseil communal de Ponthaux a donc pris langue avec celui de Grolley et des discussions sont en cours. Cependant, plusieurs points doivent encore être éclaircis. De nouvelles conventions pourraient rentrer en vigueur au 1er août 2024 ou au 1er août 2025. D'ici là, les enfants de Ponthaux resteront au sein du cercle scolaire actuel avec ceux de Prez.

Nous œuvrons aussi rapidement que possible, tout en prenant le temps nécessaire pour tenir compte de l'intérêt des enfants, de l'équipe enseignante et de l'ensemble des personnes en charge du bon fonctionnement de l'école.

¹ A noter que les conventions scolaires sont de la compétence des exécutifs communaux, conformément à l'article 108 alinéa 2 de la loi sur les Communes (LCo, RSF 140.1)

ORGANISATION DU CERCLE SCOLAIRE : ECOLE PRIMAIRE

La scolarité des enfants de Ponthaux

Le site scolaire de Ponthaux comporte 4 classes qui regroupent les enfants de notre commune et certains élèves de Noréaz de 1H à 4H. Pour la classe de 5H, nos enfants doivent se rendre à Prez-vers-Noréaz, alors que les 6H sont à Noréaz. La fin de leur cursus à l'école primaire (7-8H) se termine à Prez-vers-Noréaz.

Système de bus scolaire

Un système de bus a été organisé au sein du cercle scolaire afin que les enfants puissent faire l'aller-retour entre leur village et les différents sites du cercle scolaire. Le système de bus permet également aux enfants qui y sont inscrits, de se rendre directement après l'école à l'AES.

Les enfants de la commune utilisent exclusivement ce système de bus, financé et géré par les communes.

Accueil Extra-Scolaire AES

L'Accueil Extrascolaire (AES) des communes de Prez et Ponthaux propose une solution de garde pour les enfants dès la première année d'école enfantine (1H) jusqu'à la dernière année d'école primaire (8H). L'AES est organisé selon les normes demandées par le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Il se situe à Noréaz. Les repas sont pris dans les 2 salles du complexe communal, une salle de jeu y est aménagée et la salle de gym est à disposition. A partir de la rentrée 2022, l'AES est également ouvert le mercredi toute la journée.

PLAGES OUVERTES LORS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

L'AES est uniquement fermé les lundis « matinée » et vendredis « matinée » car tous les enfants sont à l'école.

Tranches horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Avant l'école dès 6h45					
Matinée	FERME				FERME
Midi avec repas					
Après-midi					
Après l'école jusqu'à 18h30					

Comité intercommunal scolaire (CIS)

Conformément à l'article 3 de la convention relative au cercle scolaire, les communes ont institué un Comité intercommunal scolaire (CIS). Le CIS assume, dans les limites des compétences qui lui sont déléguées, toutes les tâches dévolues par la loi à l'organe exécutif communal et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée communale.

Le CIS s'est réuni régulièrement en présence de Madame Monique Clément, Directrice d'Etablissement. Le CIS collabore étroitement avec la Directrice d'Etablissement. Outre les questions liées au fonctionnement courant, celles qui concernent l'avenir du cercle scolaire ont régulièrement été thématiques.

Conseil des parents

Le Conseil des parents se compose de deux parents d'élèves par village nommés par les Conseils communaux des deux communes. Les parents de notre commune sont représentés par Mesdames Adriana Cilidonio (Vice-Présidente) et Corine Fragnière Angeloz (Membre). La directrice de l'établissement, une représentante des enseignant(e)s ainsi que les Conseillers communaux responsables des écoles participent également à ce Conseil.

Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Le Conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe. Parmi les activités à mettre à l'actif du Conseil des parents durant l'année 2022, on peut notamment citer le bal de fin d'année des 8H, la vente des sapins de Noël, la recherche de sponsors pour le camp de Ski des 6-7-8H et la construction du Rababou lors du cortège du carnaval, etc.

ORGANISATION DU CYCLE D'ORIENTATION

Il convient de distinguer le cercle scolaire Prez-Ponthaux de celui du cycle d'orientation. En effet, la Commune de Ponthaux est membre de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL). Cette association gère les CO du Gibloux (à Farvagny), de Marly, de Pérolles (à Fribourg) et de Sarine Ouest (à Avry). C'est le Comité directeur, organe exécutif de l'Association, qui délimite le cercle scolaire et fixe les limites géographiques des établissements.

Pour le Cycle d'Orientation (CO), les élèves de Ponthaux-Nierlet se rendent à Avry. Les TPF sont utilisés pour les élèves qui se rendent au CO d'Avry.

Un nouveau CO devrait voir le jour à Givisiez d'ici la rentrée 2026 ou 2027 où les élèves de notre Commune pourraient être amenés à se rendre.

ORDRE PUBLIC

POLICE DU FEU – CSP SARINE-NORD

Le Corps des sapeurs-pompiers de Sarine-Nord regroupe les communes de Belfaux, Grolley, La Sonnaz et Ponthaux. M. François Vallat est le Commandant du feu.

La Commission intercommunale du CSP de Sarine-Nord s'est réunie à 2 reprises en 2022. Elle est composée de :

Président :	M. Jan Salzmann	Commune de Ponthaux
Vice-président :	M. Diego Frieden	Commune de Belfaux
Membres :	M. Marc-Antoine Bovet	Commune de Grolley
	M. Frédéric Mauron	Commune de La Sonnaz
	M. François Vallat	Commandant du feu
	M. Alain Bussard	Commandant remplaçant
	M. Xavier Collaud	Commandant remplaçant
Secrétaire :	Mme Josiane Angéloz	

Lors de ces séances, la Commission a, entre autres :

- ♦ Approuvé les comptes 2021 et le budget prévisionnel 2023 ;
- ♦ Pris acte que la nouvelle Loi sur la Défense Incendie et les Secours (LDIS) est entrée en vigueur le 1er juillet 2021. Elle remplace la Loi sur la police du feu qui datait de 1964. Certains changements fondamentaux y ont été apportés alors que d'autres points sont restés inchangés comme le fait que les pompiers resteront des pompiers de milice ;
- ♦ Eu plusieurs séances de mise en place de la nouvelle organisation qui entrera en vigueur au 01.01.2023 et qui est gérée par le Réseau Santé de la Sarine (RSS). La commission intercommunale fut un partenaire privilégié pour le RSS et sa direction secours, notamment pour les votes des organes législatifs, la construction d'une nouvelle caserne, etc.

Activités 2022 du CSP de Sarine-Nord

Effectifs

Effectifs 2022 : 63 personnes dont 3 femmes

Provenance des membres du CSP de Sarine-Nord

Belfaux	19 personnes	Grolley	18 personnes
La Sonnaz	3 personnes	Ponthaux	14 personnes
Autres communes	9 personnes		

Heures d'exercices ou de formation

Corps	SEM	CC	PR	Chauf-mach	Interv	Divers	Polroute
492.75	237.25	165	235	30.75	182.5	982.75	487.3

Chiffres provisoires au 10.03.2023

Abréviations :

Corps = Exercices d'ensemble du corps

SEM = Séances d'Etat-Major

CC = Cours de cadres

PR = Protection Respiratoire

Chauf-mach = Exercices de chauffeurs-machinistes

Interv = Interventions

Divers = Divers

Polroute = Police de route

Interventions

Le CSP de Sarine-Nord est intervenu pour un total de 135.5 heures soit, entre autres, pour les sinistres suivants :

- ♦ plusieurs inondations et événements naturels
- ♦ un feu de cheminée
- ♦ plusieurs alarmes automatiques
- ♦ un brancardage
- ♦ un feu de transformateur
- ♦ un feu de cabanon



Service de police

La police des routes a, quant à elle, réalisé 376 heures.

Toutes ces formations et ces services représentent un montant de CHF 40'592.75 à répartir entre les communes membres du CSP de Sarine-Nord selon le nombre d'habitants de chacune des communes.

Administratif

Le rapport 2021 du CSP de Sarine-Nord a eu lieu le 18 mars 2022, à Ponthaux. Un rapport d'ouverture de la nouvelle base de départ a eu lieu le 2 décembre 2022.





ORCOC

L'Entente intercommunale ORCOC (Organe Communal de Conduite) regroupe les communes de Belfaux, La Sonnaz, Grolley et Ponthaux. L'Assemblée des délégués ORCOC est composée de :

Président :	M. Jan Salzmänn	Commune de Ponthaux
Vice-président :	M. Diego Frieden	Commune de Belfaux
Membres :	M. Marc-Antoine Bovet	Commune de Grolley
	M. Frédéric Mauron	Commune de La Sonnaz
	M. Pierre Vonlanthen	Chef ORCOC
Secrétaire :	Mme Josiane Angéloz	

L'Assemblée des délégués ORCOC s'est réunie à 2 reprises en 2022.

Lors de ces assemblées, les délégués ont approuvé les comptes 2021 et le budget 2023.

Etat-major ORCOC

L'état-major ORCOC est composé comme suit :

Chef ORCOC :	M. Pierre Vonlanthen	La Corbaz
Membres :	M. Jean-Pierre Barras	Belfaux
	M. Emile Collaud	Grolley
Secrétaire :	M. Michel Sallin	Belfaux

Cet état-major a été mis sur pied pour intervenir et diriger en cas de crise en lieu et place du Conseil communal qui doit déjà assumer ses responsabilités le moment venu. L'ORCOC est prêt à faire face à différents événements extraordinaires qui pourraient survenir, à savoir :

- ♦ accidents avec victimes multiples
- ♦ épidémies et pandémies
- ♦ canicules et sécheresse
- ♦ pannes d'électricité de longue durée ou pollution de l'eau

En 2022, l'ORCOC a dû gérer la canicule estivale ainsi que la préparation des abris PC en lien avec la guerre en Ukraine. Plusieurs processus ont été revus pour ce faire.

CULTURE ET MANIFESTATIONS VILLAGEOISES

BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

La Bibliothèque Régionale d'Avry permet aux enfants de l'école primaire, aux élèves du CO et à toute citoyenne ou citoyen de Ponthaux d'emprunter des livres à des conditions préférentielles. La BRA s'adresse donc aux enfants comme aux adultes. Par ailleurs, différentes actions et événements sont menés régulièrement pour tous les âges. Il est possible de consulter les actualités sur le site de la BRA <https://bra.avry.ch> ou, pour les principaux événements, sur le site de la Commune de Ponthaux. On peut notamment citer : l'heure du conte, Né pour lire, Prix RTS littérature ADOS, ...

Le responsable du dicastère en charge des écoles du Conseil communal de Ponthaux est membre du Comité de Gestion de la BRA.

Par ailleurs, la Commission verte a mis en place une boîte à livres dans une ancienne cabine téléphonique transformée à cet effet et qui se trouve à proximité des bâtiments communaux.

PONTHAUX'VIEW

Depuis 2019, les promeneurs peuvent s'arrêter au bord de notre forêt sur les hauts de Nierlet-les-Bois afin d'admirer deux magnifiques vues grâce à des bancs mis en place en collaboration avec Forêt-Sarine.



FETE NATIONALE

Comme chaque année, notre jeunesse nous accueille pour célébrer la Fête nationale avec différentes animations pour un moment de partage et de convivialité.

FETE DU VIN CUIT

Les « contents pour rien » nous font découvrir depuis quelques années la fabrication du vin cuit lors d'un week-end, un moment également de partage entre villageois autour d'un feu et des effluves de poires.



UNE TULIPE POUR LA VIE

Depuis 2019, la Commune de Ponthaux s'associe à l'association « Une tulipe pour la vie » durant le mois d'octobre pour sensibiliser enfants comme adultes sur le cancer du sein. Des tulipes sont plantées dans nos deux fontaines (Ecole de Ponthaux, Chapelle de Nierlet-les-Bois).



VIDE-GRENIERS ET BOURSE AUX HABITS

Notre commission verte a mis sur pied le 12 novembre 2022 un vide-greniers et bourses aux habits dans notre salle communale. Plusieurs participants ont pu vendre différents objets et habits à la plus grande satisfaction des acheteurs présents.

SPORTS ET LOISIRS

SOCIETES LOCALES

Ponthaux bénéficie de plusieurs sociétés locales :

- ♦ Chœur mixte
- ♦ FC Piamont
- ♦ Jeunesse
- ♦ Rencontr'Anima
- ♦ Société de tir Prez et environs

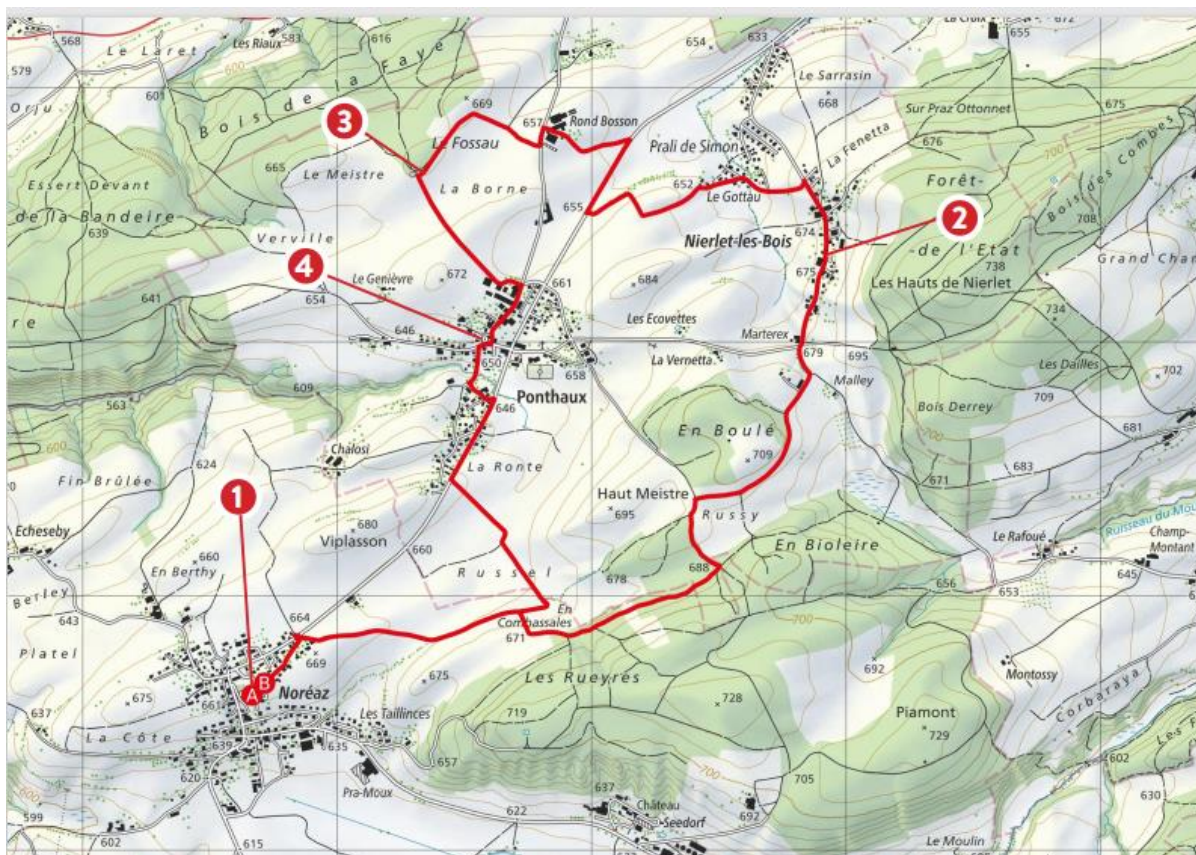
SENTIERS PEDESTRES

En 2022, l'Unité Pastorale Notre-Dame de La Brillaz, dont notre paroisse fait partie, a créé un réseau de sentiers pédestres. Différentes boucles sont proposées, et notamment celle appelée Noréaz, qui part de Noréaz et passe par la chapelle St-Gorgon, l'oratoire de notre Dame de Fatima et l'église St-Maurice de Ponthaux.



Informations sur la boucle de Noréaz:

- Longueur : 10.31km
- Montée / descente : 171m / 171m
- Altitude min / max : 639m / 697m
- A pied en été : 2h33



Plans des sentiers : [disponibles en ligne en suivant ce lien](https://upndlabrillaz.ch/sentiers) (upndlabrillaz.ch/sentiers)

PARCOURS VTT DU GRAND FRIBOURG

La commune de Ponthaux œuvre en collaboration avec les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Courtepin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, La Sonnaz, Matran, Misery-Courtion, Prez et Villars-sur-Glâne pour la mise en place et l'exploitation de pistes VTT.

Le Service des forêts et de la nature (SFN) a donné une autorisation de balisage, valable jusqu'en janvier 2027 et qui pourra être reconduite.

L'exploitation forestière primera toujours sur le passage des cyclistes. Ces derniers devront respecter la signalisation mise en place et au besoin rebrousser chemin.

AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET ÂÎNES

AFFAIRES SOCIALES

La Commune de Ponthaux est membre de l'Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest-Sarinoises (ARCOS) qui a été créée le 1er janvier 2017. Cette association regroupe le Service Social de Sarine Ouest (SSSO) et le Service officiel des Curatelles (SOC). Le 1er janvier 2021 a été créé le service d'Insertion professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO). Les nouveaux statuts d'ARCOS ont été approuvés par l'Assemblée communale de Ponthaux du 22 juin 2022 et sont entrés en vigueur au début de l'année 2023. Outre l'intégration d'IPSO, ces nouveaux statuts ont également institué une Commission financière. Le responsable du dicastère des affaires sociales du Conseil communal de Ponthaux assure la présidence de cette dernière.

SANTE

La Commune de Ponthaux est membre du Réseau Santé Sarine qui exploite le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne, exploite le service d'ambulances pour le district, prend en charge et répartit les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents du district et répond aux besoins liés aux soins à domicile. Depuis le 1er janvier 2023, en application de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours, la gestion et l'organisation de la défense incendie sont confiées au Réseau Santé de la Sarine.

ACTIVITES POUR LES AINES

Après plusieurs années rythmées par le Covid, un repas de aînés a été organisé le 26 juin 2022, à l'Auberge des Blés d'Or. Par ailleurs, la salle communale est mise à disposition, tous les quinze jours, des aînés pour les jeux de cartes.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire).

Les constructions 2022 en chiffres

Type de travaux	Nombre
Demandes de permis en procédure simplifiée	16
Demandes de permis en procédure ordinaire	9
Demande de permis préalable	1
TOTAL	26

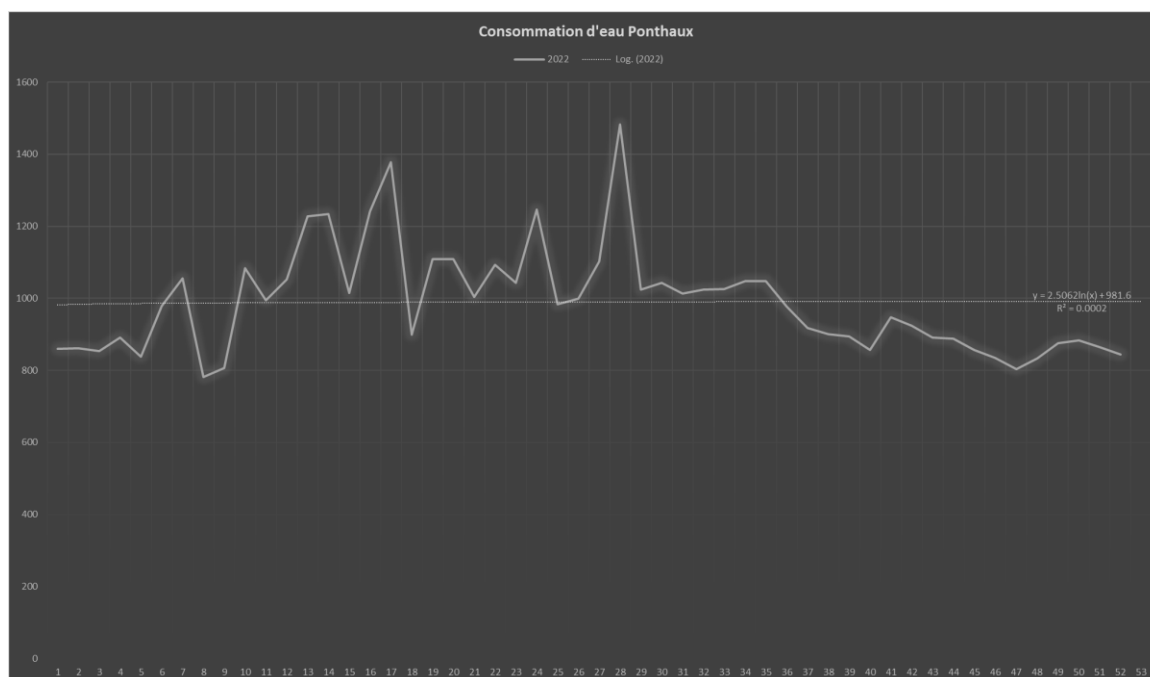
Différentes demandes sont également traitées, sans demande de permis via la plateforme FRIAC, comme des demandes de rénovations, des poses de panneaux solaires, ...

EAU POTABLE ET EAUX USEES

EAU POTABLE

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2022, un total d'environ 51'435 mètres cube d'eau potable ont été consommés.



Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable fournie.

Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2022.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

A la suite des fortes chaleurs et étant donné les précipitations faibles, une restriction d'utilisation de l'eau potable a été décidée, simultanément et en coordination avec la commune de Grolley de mi-juillet à mi-septembre 2022. L'arrosage des pelouses, des cultures en plein champ, des jardins potagers, des remplissages de piscine ont été interdits. Une économie en règle générale de la consommation d'eau a été demandée.

Les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable sont :

Dureté totale : 37.7 degrés français

Type : dure

Teneur en nitrate : en moyenne 21 mg/l.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

Liste des travaux effectués :

A la suite de la détection d'une fuite, plusieurs travaux ont été effectués :

Route de Nierlet – Remplacement des vannes



Route du Château – Remplacement d'une vanne à 4 voies



STAP – réparation d'une conduite EP



Route de la Grama – Remise en état d'une fuite de vanne



EAUX USEES

Durant toute l'année 2022, différents petits travaux d'assainissement du réseau d'eaux usées ont eu lieu.

Les eaux usées de la commune de Ponthaux sont évacuées directement à la STEP de Grolley.

MOBILITE

Près de 57% des distances parcourues par la population suisse le sont en voiture ou en motorcycle. Nous ne disposons pas de statistiques propres à notre commune, mais estimons que la proportion est encore plus élevée.

Pour favoriser un transfert modal du trafic motorisé individuel au transport public ainsi qu'à la mobilité douce, plus respectueux de l'environnement, nous ne cessons d'étudier et de proposer, avec le Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest, des améliorations de l'offre existante.

Notre commune ne possède pas de cartes journalières CFF permettant aux citoyens de voyager durant une journée pour un prix forfaitaire. Soucieux d'encourager l'utilisation des transports publics, le Conseil communal a décidé de rembourser depuis plusieurs années le montant de CHF 10.- par carte pour les habitants de la Commune, sur présentation de la carte journalière Flexicard communale et d'une preuve d'achat.

OFFRE TRANSPORTS PUBLICS

La desserte des villages de Ponthaux et Nierlet-les-Bois par les transports publics est assurée par :

- 1 ligne de bus : Rosé-Grolley (ligne 340)
- 1 ligne de bus nocturne : Rosé-Grolley-Fribourg (ligne 361).

Les trains faisant arrêt à Grolley permettent de se rendre en direction de Fribourg ou de Payerne avec une cadence à la demi-heure.

Les bus TPF desservent 7 arrêts répartis dans la commune. Ceux de Ponthaux permettent de se déplacer en direction de Rosé ou de Grolley avec des départs répartis tout au long de la journée. Pour Nierlet-les-Bois, l'offre a été complétée avec un passage le matin pour rejoindre Grolley vers 07h30 et 2 passages en fin de journée direction Rosé à 16h33 et 17h33 de Grolley.

L'offre nocturne est très appréciée et permet un retour de Fribourg jusque vers 00h20 à Ponthaux et Nierlet-les-Bois.

CIMETIERE



Le cimetière de Ponthaux accueille en priorité les défunts de Ponthaux et de Nierlet-les-Bois. Il est possible pour des personnes de l'extérieur d'y être inhumées moyennant une taxe d'entrée. Il s'agit en général de membres d'une famille domiciliée dans un des deux villages, ou parfois des personnes ayant habité la commune et qui souhaitent y revenir.

Durant l'année 2022, seul un défunt a choisi le cimetière de Ponthaux comme dernière demeure.

ROUTES

Nous avons effectué sur une grande partie de notre réseau routier, un entretien avec du gravillonnage afin de combler les fissures présentes ainsi que l'infiltration d'eau sous la route.

Ce phénomène se produit en hiver avec le gel puis le dégel.

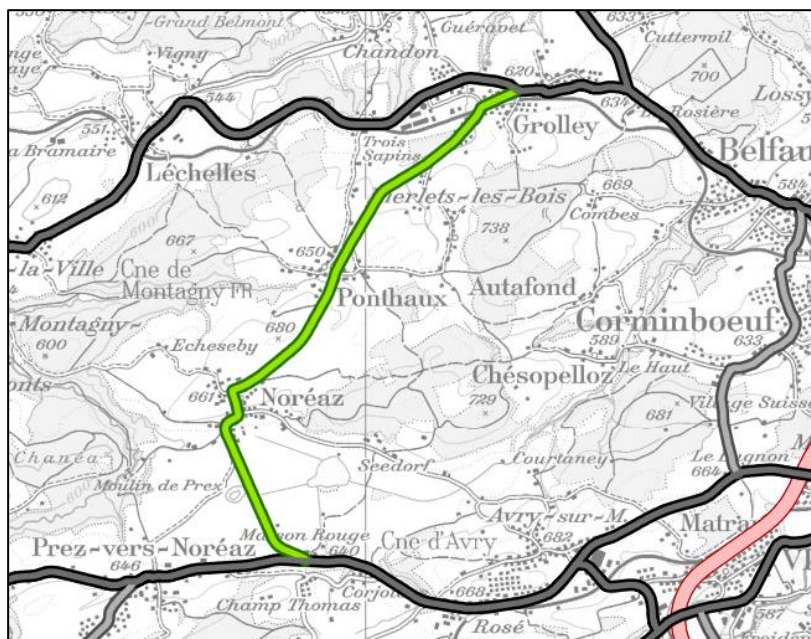
Grâce à cette méthode, nous avons prolongé la durée de vie de nos routes. Cela nous a permis de faire de substantielles économies financières.

Sur les routes moins abîmées et ne nécessitant pas de lourds travaux, nous avons effectué des comblements de fissures.

Il convient de signaler que dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité au 1^{er} janvier 2023, certains tronçons routiers communaux seront transférés au réseau routier cantonal. L'Etat a deux années pour réaliser cette opération et le Service des ponts et chaussées est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des communes concernées.

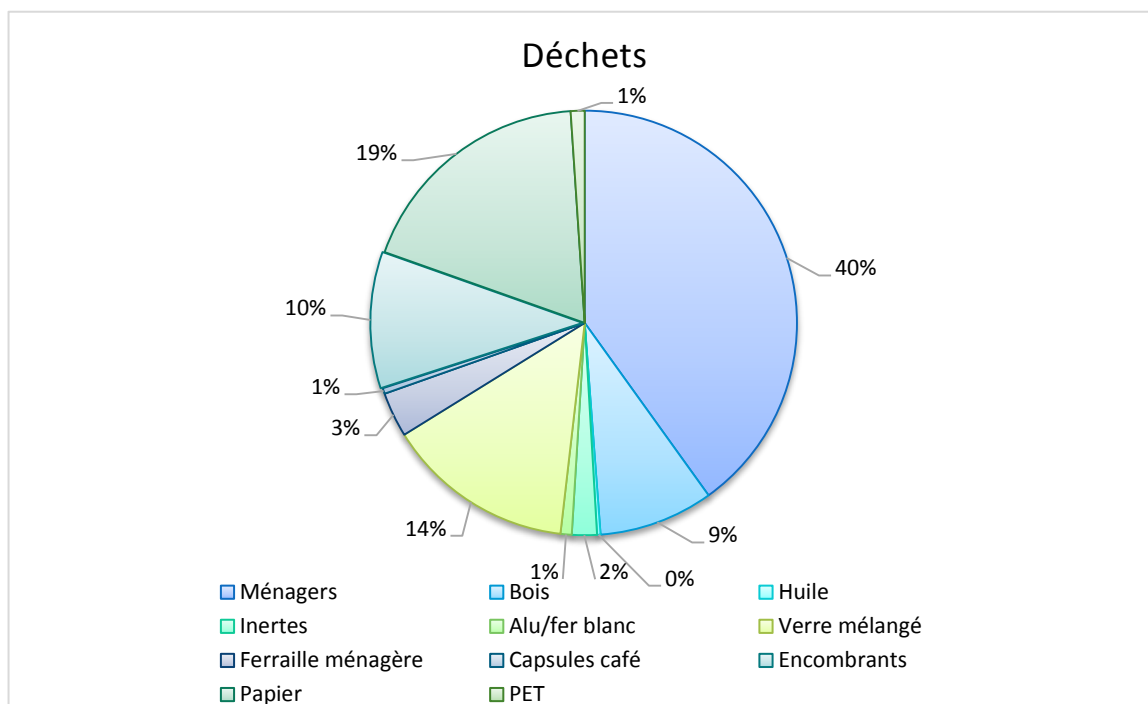
Cette reprise concerne le tronçon Grolley – Ponthaux- Noréaz– Prez-vers-Noréaz (7.1 km).

Ainsi 2.5 kilomètres de nos routes seront repris, gérés et entretenus par le Canton dès le 1^{er} janvier 2025.



DECHETS MENAGERS ET VOIRIE

DECHETS



Types de déchets	Poids (en tonne)
Ménagers	85.16
Bois	18.54
Huile	0.56
Inertes	4.04
Alu/fer blanc	1.81
Verre mélangé	30.48
Ferraille ménagère	7.26
Capsules de café	0.92
Encombrants (incinérables)	22.08
Papier	39.36
PET	2.25
Total	212.46